

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS





Nos attentes envers nos fournisseurs

Notre vision, notre mission et nos croyances culturelles

Agir de manière éthique et en respectant la loi

- Respect de la loi
 - Lutte contre les pots-de-vin et la corruption
 - Conflits d'intérêts
 - Traitement équitable
 - Délits d'initié
-

Souci des gens, de la planète et de la communauté

- Lieu de travail équitable et respectueux
 - Travail forcé ou travail des enfants
 - Heures de travail, rémunération et admissibilité
 - Lieu de travail diversifié
 - Santé et sécurité
 - Durabilité de l'environnement
 - Responsabilité sociale
-

Protection des renseignements

- Renseignements confidentiels
 - Confidentialité des données
 - Sécurité de l'information
-

Fournir des produits et des services de qualité

- Contrôles des importations et exportations
 - Qualité et sécurité des produits
 - Approvisionnement responsable
-

Signalement des infractions et préoccupations

- Comment communiquer avec le service d'éthique et de conformité d'Advance
- Options de signalement internes des fournisseurs

NOS ATTENTES ENVERS NOS FOURNISSEURS



Chez Advance Auto Parts, (Advance, Carquest, Worldpac et Autopart International), nous servons nos clients avec **attention** et **rapidité**. Les fournisseurs, commerçants, fournisseurs de services et autres tiers (« fournisseurs ») avec qui nous travaillons nous aident à respecter notre engagement consistant à fournir la bonne pièce au bon client au bon moment.

Ce **Code de conduite des fournisseurs** (« Code ») présente les attentes que nous avons envers nos fournisseurs et met de l'avant certaines lois et réglementations importantes. Aucun code ne peut couvrir toutes les lois et politiques, et si les fournisseurs ont des questions, ils peuvent s'adresser à leur partenaire commercial principal ou écrire à **ethicsandcompliance@advance-auto.com**.

Nous exigeons que nos fournisseurs respectent toute loi ou réglementation applicable, et nous attendons à ce qu'ils se conforment à ce Code lorsque cela est pertinent par rapport aux biens et services qu'ils fournissent ou au travail qu'ils effectuent en notre nom. Nos exigences sont plus strictes dans certains des pays où nous exerçons nos activités.

Nous procéderons à l'occasion à des audits en vue de nous assurer du respect par nos fournisseurs aux lois et normes applicables, et nous attendons à la coopération de ces derniers durant l'audit ou l'inspection. Nous travaillerons avec nos fournisseurs en vue de nous assurer qu'ils comprennent et satisfont à nos attentes. Si un fournisseur est dans l'incapacité ou refuse de se conformer, alors nous pouvons prendre des mesures, lesquelles peuvent aller jusqu'à la cessation des affaires avec Advance.

Notre Code de conduite des fournisseurs complète notre Code de déontologie et de conduite professionnelle, lequel s'applique à l'ensemble des membres de notre équipe. Nous avons les mêmes attentes pour les membres de l'équipe et les fournisseurs. Si un fournisseur est mis au courant d'une mauvaise conduite réelle ou potentielle — même de la part d'un membre de notre équipe —, il doit immédiatement le signaler en utilisant une des options présentées dans la section **Signalement des infractions et préoccupations**.

On compte parmi les fournisseurs quiconque fournit des biens ou des services à Advance Auto Parts, y compris des produits destinés à la revente et des produits et services destinés à une utilisation par Advance. Ce Code s'applique à tous nos fournisseurs fournissant des biens et/ou services à toute entité d'Advance Auto Parts, y compris toute entité parente ou affiliée, ainsi que leurs employés et agents respectifs (individuellement et collectivement, les « fournisseurs »).

Ce code s'applique aux fournisseurs qui fournissent des biens et services à Advance, Carquest, Worldpac or Autopart International.

NOTRE VISION, NOTRE MISSION ET NOS CROYANCES CULTURELLES



Comprendre notre vision, notre mission et nos croyances culturelles est essentiel à la compréhension de la façon dont nous travaillons avec succès avec notre entreprise et les membres de l'équipe. Parce que nous avons les mêmes attentes élevées envers les fournisseurs qu'envers nous-mêmes, nous voulons qu'ils comprennent les fondements soutenant tout ce que nous faisons.

VISION

Faire progresser un monde en mouvement

MISSION

La passion pour nos clients... La passion pour le oui!

CROYANCES CULTURELLES

La culture d'entreprise d'Advance reflète notre façon de penser et d'agir. Chaque membre de l'équipe a un rôle à jouer dans la définition de la culture d'Advance. Des croyances clairement identifiées nous aident tous à comprendre les comportements que nous devrions adopter lorsque nous venons travailler. Ce sont là des comportements qui feront d'Advance un excellent lieu de travail pour notre équipe et un excellent lieu d'achat pour nos clients.

- Prendre la parole
- Être responsable
- Prendre des mesures
- Développer le talent
- Aller de l'avant
- Soutenir l'inclusion

AGIR DE MANIÈRE ÉTHIQUE ET EN **RESPECTANT LA LOI**



Non seulement nous nous attendons à ce que nos fournisseurs agissent d'une manière qui respecte les lois applicables, nous nous attendons également à ce qu'ils agissent de manière éthique. Cela comprend faire preuve d'honnêteté et d'équité dans toutes les transactions commerciales effectuées en notre nom.

RESPECT DE LA LOI

Nous respectons toutes les lois et tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux qui s'appliquent à notre activité. Nous nous attendons au même engagement de la part de nos fournisseurs. Par cet engagement commun, nous serons en mesure de maintenir notre excellente réputation et de continuer à obtenir du succès dans notre mission : **La passion pour les clients... La passion pour le oui!**

LUTTE CONTRE LES POTS-DE-VIN ET LA CORRUPTION

Nos fournisseurs ne devraient pas — directement ou indirectement — offrir, donner, demander ou recevoir des pots-de-vin ou des paiements de facilitation. Les paiements de facilitation sont des paiements d'un petit montant effectués en vue d'accélérer l'exécution en bonne et due forme de tâches de routine par un responsable gouvernemental. On compte parmi les pots-de-vin ou autres bénéfices inadéquats les espèces, les subventions ou dons caritatifs, les loisirs, les faveurs, les cadeaux, les repas, les occasions professionnelles, les contributions politiques ou les voyages offerts en vue d'influencer de manière inappropriée tout geste ou décision, ou d'obtenir de quelque autre manière que ce soit un bénéfice inadéquat. Les pots-de-vin et les paiements de facilitation ne doivent être versés à personne, y compris tout responsable gouvernemental, même si cela est coutumier ou attendu.

Nous exigeons des fournisseurs qui agissent commercialement en notre nom de respecter toute loi nationale ou internationale contre les pots-de-vin ou la corruption s'appliquant à eux ou à nous. On compte parmi de telles lois la loi sur la concurrence injuste et le Code pénal de la République populaire de Chine, la Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) des États-Unis ainsi que d'autres lois applicables adoptées conformément à la Convention sur la lutte contre les pots-de-vin de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OECD).

Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs tiennent des livres et des dossiers précis, et nous leur interdisons de fournir des renseignements faux ou trompeurs susceptibles d'entraîner des inexactitudes dans nos propres livres et dossiers.

Nous interdisons aux membres de l'équipe de se prêter à des pratiques touchant aux pots-de-vin ou à la corruption, y compris demander à un fournisseur de se prêter à de telles actions en notre nom. Un fournisseur doit tout de suite avertir l'équipe du service d'éthique et de conformité si un membre de l'équipe offre ou suggère d'effectuer un paiement inapproprié ou de fournir de manière inappropriée quelque autre article de valeur. (Voir la section **Signalement des infractions et préoccupations** en vue d'obtenir des renseignements sur les contacts).

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Tous les membres de l'équipe doivent s'assurer que leurs intérêts personnels, commerciaux ou financiers n'entrent pas en conflit avec les intérêts d'Advance. Ces types de conflit peuvent survenir dans les relations entre les membres de l'équipe et nos fournisseurs, et nous nous attendons à ce que nos fournisseurs les empêchent.

Les fournisseurs ne peuvent pas utiliser de cadeaux, de repas, de loisirs ou d'autres articles de valeur en vue de tenter d'influencer de manière inappropriée les membres de notre équipe. Les membres de l'équipe sont tenus de refuser ou de faire don de tout article inapproprié offert par des fournisseurs. Les membres de l'équipe ne peuvent pas demander ou permettre aux fournisseurs d'expédier des marchandises directement à leur adresse résidentielle. Un fournisseur doit tout de suite aviser l'équipe du service d'éthique et de conformité d'Advance si un membre de l'équipe demande un article de valeur, par exemple un repas, un cadeau, un rabais sur un produit ou un échantillon destiné à son usage personnel. L'entreprise reconnaît des exceptions limitées, par exemple des repas, des cadeaux ou des courtoisies convenables dans le cadre des affaires, modestes et peu fréquentes, qui n'influencent pas ni ne semblent influencer de manière inappropriée toute décision commerciale, et qui ont été approuvés par la direction.

Les fournisseurs et les membres de l'équipe ne doivent pas former de relations personnelles qui pourraient compromettre — ou qui auraient l'air de compromettre — leur intégrité et leur impartialité. Si une telle relation existe, le fournisseur ou le membre de l'équipe doit la divulguer à Advance.

TRAITEMENT ÉQUITABLE

Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs soient équitables et professionnels dans leurs transactions commerciales. Cela comprend le respect de toutes les lois et réglementations sur le commerce équitable, antitrust et sur la concurrence. Nos fournisseurs ne doivent pas offrir ni fournir aux membres de l'équipe d'Advance des renseignements confidentiels sur nos concurrents ni discuter des prix offerts par ces derniers. (Cette interdiction ne concerne pas les dirigeants d'Advance ni les chefs de file de l'industrie partageant des analyses comparatives d'une manière transparente et équitable.) Si un membre de l'équipe sollicite des renseignements confidentiels sur la concurrence susceptible de nous donner un avantage injuste, le fournisseur doit tout de suite aviser l'équipe du service d'éthique et de conformité.

DÉLITS D'INITIÉ

Les lois sur les délits d'initié interdisent aux fournisseurs d'acheter ou de vendre des titres — ou de conseiller à d'autres de le faire — s'ils sont en possession de renseignements non publics importants sur Advance Auto Parts. On compte parmi les renseignements non publics importants des informations sur un changement en attente au niveau d'une gamme de produits ou de marchandises clé, une suggestion de combinaison commerciale ou tout autre renseignement que les individus concernés jugeraient importants dans le cadre d'une décision en matière d'investissement. Ces renseignements seraient considérés confidentiels et sont soumis aux exigences de la section **Renseignements confidentiels** ci-dessous.

SOUCI DES GENS, DE LA PLANÈTE ET DE LA COMMUNAUTÉ



Advance estime que la dignité et le respect demeurent des droits fondamentaux de chaque individu, et s'engage à garantir le respect des droits fondamentaux de l'homme dans tous les domaines de l'entreprise. Nous croyons également que les individus méritent un lieu de travail sûr, et nous savons qu'une culture de la sécurité proactive aide à réduire le risque d'accidents et de blessures sur le lieu de travail. Nous nous efforçons d'apporter notre contribution en vue de réduire notre impact sur l'environnement dans tous les aspects de nos opérations. Finalement, nous croyons que pour être une entreprise socialement responsable, il faut consacrer temps, talent et ressources aux individus et organisations dans le besoin.

Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs se soucient des gens et de notre planète, et nous les encourageons à soutenir leurs communautés en agissant de manière conforme à ces principes.

LIEU DE TRAVAIL ÉQUITABLE ET RESPECTUEUX

Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs créent un lieu de travail juste et respectueux pour leurs employés. Ceci comprend le maintien d'un lieu de travail sans discrimination fondée sur la race, la couleur de peau, la religion, le sexe, l'âge, l'origine nationale, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou tout autre statut juridiquement protégé. Nous exigeons également que les fournisseurs qui interagissent avec les membres de notre équipe traitent ces derniers avec respect, et ne fassent preuve d'aucune forme de harcèlement et de discrimination envers eux.

TRAVAIL FORCÉ OU TRAVAIL DES ENFANTS

Nous ne travaillons pas sciemment avec des fournisseurs ayant utilisé une main-d'œuvre forcée, liée, inféodée, enfant ou involontairement emprisonnée. Le travail des enfants se définit comme l'âge le plus élevé parmi les cas suivants : l'âge de travail minimum local, l'âge jusqu'auquel s'applique l'éducation obligatoire ou 15 ans. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs respectent les lois locales applicables ainsi que l'Organisation internationale du travail en ce qui a trait à l'âge qu'il faut pour travailler.

Nos fournisseurs ne devraient pas confisquer de documents d'immigration ou d'identité émis par le gouvernement, percevoir des frais d'embauche excessifs, limiter la liberté de mouvement, utiliser la servitude pour dettes ni participer à quelque forme d'exploitation, d'abus ou de mauvais traitements que ce soit. Leurs employés doivent être en mesure de mettre fin à leur emploi moyennant un préavis raisonnable.

HEURES DE TRAVAIL, RÉMUNÉRATION ET ADMISSIBILITÉ

Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs respectent les lois et réglementations applicables régissant les salaires, les bénéfices, les heures de travail, les pauses et les journées de repos. Nos fournisseurs devraient s'assurer que les salaires soient versés dans les délais qui conviennent et que les heures de travail ne soient pas excessives. Ils devraient également confirmer que leurs employés soient admissibles au travail dans le pays concerné avant de les embaucher.

LIEU DE TRAVAIL DIVERSIFIÉ

Advance Auto Parts reconnaît l'importance d'embaucher et de conserver une main-d'œuvre diversifiée, et nous encourageons nos fournisseurs à faire de même.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Nous cherchons à travailler avec des fournisseurs qui offrent un environnement de travail sûr et sain respectant toutes les lois d'État, locales et fédérales. Selon la nature du travail effectué, cela inclut les programmes et contrôles de sécurité requis et de protection qui conviennent en matière d'usage, de stockage, de nettoyage et d'élimination des matières dangereuses.

Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs minimisent les dangers professionnels en mettant en place des contrôles et des programmes adéquats, en détectant et en répondant aux risques de santé et de sécurité, et en fournissant une formation pertinente. Nous encourageons nos fournisseurs à faire le suivi des taux de blessures et de maladies professionnelles, et à mettre en place des mesures correctives en vue de réagir aux causes profondes des incidents.

DURABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs exercent leurs activités en respectant toutes les lois et réglementations environnementales applicables. Nos fournisseurs devraient s'efforcer de réduire leurs impacts environnementaux en protégeant l'environnement, en préservant les ressources naturelles, et en réduisant le gaspillage et les émissions. Nous encourageons nos fournisseurs à faire le suivi et à surveiller les données environnementales pertinentes — par exemple leur consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de niveaux 1 et 2 — ou l'approvisionnement en certaines matières premières. Nous demandons à nos

fournisseurs de partager ces données avec nous — nous ferons, en retour, preuve de transparence quant à nos données — afin que nous puissions travailler ensemble de manière à accroître la durabilité dans nos industries.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Chez Advance, redonner a toujours été une part importante de notre culture d'entreprise. Nous savons que se soucier des autres non seulement fait du bien, mais que c'est là la bonne manière d'agir. Nous encourageons nos fournisseurs à faire preuve d'un engagement similaire envers l'enrichissement de leurs communautés et le soutien des causes importantes.



Les fournisseurs peuvent avoir accès aux renseignements confidentiels et personnels en nous fournissant des produits et services. Nous nous attendons à ce qu'ils aient en place des contrôles standards au sein de l'industrie en matière de sécurité des renseignements, par exemple une stratégie de reprise après sinistre, une gestion de l'identité et de l'accès, et des ententes avec les sous-traitants. Nous nous attendons également à ce que nos fournisseurs protègent les renseignements confidentiels même après que nous avons mis fin à notre relation commerciale avec eux.

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Nos fournisseurs peuvent avoir accès à des renseignements confidentiels, y compris des renseignements exclusifs, non publics ou sensibles sur le plan commercial. On compte parmi ceux-ci, sans limitation, les plans d'affaires ou de marketing, la propriété intellectuelle, la tarification de vente en gros, les modalités d'approvisionnement, les stratégies promotionnelles ou les prédictions de volume des ventes. Nous nous attendons à ce que les fournisseurs protègent ces renseignements et ne les partagent — avec notre approbation — qu'avec ceux qui ont besoin de les connaître et en respect des modalités de tout contrat, par exemple un accord de non-divulgence.

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Nous exigeons que les tiers qui ont accès aux données d'Advance disposent de contrôles appropriés en vue de protéger la vie privée des personnes et de respecter les lois applicables. Nos fournisseurs doivent immédiatement nous avertir en cas de violation ayant potentiellement ou réellement eu un impact sur des données personnelles associées à l'entreprise ou à son personnel, ses clients ou d'autres partenaires commerciaux. Nos fournisseurs devraient se conformer à toutes exigences en matière de conservation et de destruction de dossiers qui leur sont communiquées.

SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Nous nous attendons à ce que les fournisseurs qui ont accès aux systèmes ou aux données d'Advance disposent de contrôles de sécurité des renseignements appropriés en vue de protéger leurs données et systèmes contre les logiciels malveillants, l'hameçonnage ou d'autres types de cyberattaques, et, le cas échéant, nous ferons preuve d'une diligence raisonnable dans le but de confirmer ces contrôles. De plus, nos fournisseurs doivent immédiatement nous avertir en cas de violation ayant potentiellement ou réellement eu un impact sur des données associées à l'entreprise ou à son personnel, ses clients ou d'autres partenaires commerciaux.

Advance participe au programme Trade Partnership Against Terrorism (C-TPAT) du Service des douanes des États-Unis. Par conséquent, nous nous attendons à ce que nos fournisseurs internationaux faisant partie de notre chaîne d'approvisionnement possèdent des procédures et politiques de cybersécurité écrites complètes en vue de protéger leurs systèmes de technologie de l'information, d'installer des logiciels et du matériel visant à se protéger contre les cyberattaques, de posséder des systèmes et des contrôles adéquats en cas d'atteinte aux données, et de satisfaire de quelque autre manière que ce soit au critère de sécurité minimum en matière de cybersécurité du (C-TPAT).

FOURNIR DES PRODUITS ET DES SERVICES DE QUALITÉ



Notre vision : « **Faire progresser un monde en mouvement** » est impossible sans le partenariat de nos fournisseurs. Nous exigeons que nos fournisseurs nous fournissent des biens et services qui respectent toutes les lois applicables, et qu'ils assurent la qualité, la sécurité et l'accessibilité qu'exigent et que méritent nos clients.

CONTRÔLES DES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

Nous avons confiance que nos fournisseurs respectent toutes les lois applicables touchant au commerce international, par exemple les réglementations régissant le pays d'origine, l'importation, les déclarations en douane, l'exportation, l'octroi de permis et la vente de marchandises importées. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs étiquettent de manière précise et honnête leurs produits ainsi que les documents pertinents de manière à afficher le pays d'origine. À titre de participants au C-TPAT, nos fournisseurs internationaux sont encouragés à renforcer leurs chaînes d'approvisionnement et à améliorer la sécurité aux frontières en établissant des partenariats dans le cadre de ce programme ou d'autres programmes similaires approuvés par une reconnaissance mutuelle des États-Unis (par exemple, un programme d'opérateurs économiques agréés). Si un fournisseur international faisant partie de notre chaîne d'approvisionnement décide de ne pas participer à un programme acceptable, nous nous attendons à ce qu'il satisfasse au critère de sécurité minimum du C-TPAT. Pour finir, nos fournisseurs ne devraient participer à aucun boycottage international non autorisé par le gouvernement des États-Unis ou les lois applicables.

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS

Advance se soucie de ses clients. Nous nous engageons à leur fournir des produits qui répondent à leurs besoins et satisfont aux

normes de l'industrie. Nous avons besoin de l'aide de nos fournisseurs pour accomplir cet objectif.

Nous nous attendons à ce que les fournisseurs de marchandises fournissent des produits pouvant être utilisés de manière sûre aux fins auxquelles ils sont conçus. Nous devrions avoir des mesures de contrôle de la qualité pour nous assurer que leurs produits sont fiables et authentiques (non contrefaits), et qu'ils répondent aux attentes des clients. Pour finir, les fournisseurs devraient avoir des procédures permettant d'identifier les produits susceptibles de causer du tort, et procéder à un rappel de produits conformément aux lois applicables et aux pratiques de l'industrie.

APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Nous travaillons avec des fournisseurs qui s'engagent à s'approvisionner de manière responsable en matériel. Si cela s'applique aux biens qu'ils nous fournissent, nous nous attendons à ce que les fournisseurs confirment qu'ils ont pris les mesures raisonnables nécessaires en vue de se conformer aux exigences de divulgation propres aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières applicables liées aux minéraux servant à financer les conflits. Les minéraux — comme le tantale, l'étain, le tungstène et l'or — servant à financer les conflits sont extraits dans une zone de conflit armé et vendus pour financer ces combats.

SIGNALEMENT DES INFRACTIONS OU PRÉOCCUPATIONS



Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs respectent les lois et les normes de ce Code applicables, et qu'ils signalent rapidement toute infraction avérée ou suspectée. Cela s'applique également dans l'éventualité où un fournisseur soupçonne un membre de l'équipe d'Advance de faire une demande ou de poser une action allant à l'encontre de la loi ou de ce code.

Dans la plupart des cas, les fournisseurs devraient communiquer en premier lieu avec leur partenaire commercial principal afin d'obtenir des éclaircissements sur les attentes et les exigences, ou pour faire part d'une préoccupation. Ils peuvent également communiquer avec le chef d'un service ou d'une fonction avec lequel ou laquelle ils font affaires en vue de partager leurs préoccupations.

En cas de doute, les fournisseurs devraient signaler les préoccupations ou les problèmes à notre équipe du service de l'éthique et de la conformité. Advance enquêtera sur toutes les préoccupations signalées. Si nous découvrons un problème, nous y réagirons sans délai. Le service d'écoute téléphonique d'Advance Auto Parts permet des signalements anonymes.

Un fournisseur devrait directement communiquer avec l'équipe du service d'éthique et de conformité dans chacune des situations suivantes :

- Pots-de-vin ou corruption
- Infraction aux renseignements personnels ou confidentiels d'Advance
- Infractions douanières ou en matière de sanctions
- Travail forcé ou travail des enfants
- Harcèlement ou violence contre les travailleurs
- Pratiques commerciales injustes
- Enquêtes gouvernementales ou activités d'application de la loi
- Le partenaire commercial principal du fournisseur est impliqué dans un cas de mauvaise conduite avéré ou potentiel

COMMENT COMMUNIQUER AVEC LE SERVICE D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ

SERVICE D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE

Web :

<https://secure.ethicspoint.com/domain/media/en/gui/17654/index.html?234>

Par téléphone :

depuis les États-Unis : 1-800-277-2900
depuis Taïwan : 00801-13-7956
depuis l'Inde : 000-800-9190-901

ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Service postal :

Advance Auto Parts
Attention : Responsable de la conformité
4200 Six Forks Road, Suite 2000
Raleigh, NC 27609 USA

Par courriel :

ethicsandcompliance@advance-auto.com

OPTIONS DE SIGNALEMENT INTERNES DES FOURNISSEURS

De la même façon qu'Advance permet aux membres de l'équipe et aux partenaires commerciaux de prendre la parole en cas de préoccupations, nous encourageons nos fournisseurs à le permettre eux aussi à leurs employés, à enquêter et, au besoin, à répondre de manière prompte et adéquate aux préoccupations soulevées.

Rév 2022